



### LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE SARLAM

• **Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels**

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 85 % sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).

• **Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement**

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.

• **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits et fournir des informations conformes à l'ISO 14025**

Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...).



### PRODUIT DE RÉFÉRENCE

<b>Fonction</b>	Assurer un éclairage général de 1000 lumens sous 230 V pendant 10 ans, à l'intérieur comme à l'extérieur, des zones de circulations, des locaux à usage tertiaire et d'habitation. Tenue au choc IK 10, étanchéité IP 55 et une tenue au feu de 650 °C / 30 s.
<b>Produit de Référence</b>	
	Réf. SL532143 Hublot LED Chartres Essentiel 1000Lm Anti Vandale Détection HF Blanc.

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



### PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Références	Désignation	IP - IK	Flux	Consommation
<b>SL532143</b>	Hublot LED Chartres Essentiel 1000 Lm Anti Vandale Détection HF Blanc	IP 55 - IK 10	1000 Lm	10 W
SL532140	Hublot LED Chartres Essentiel 1000 Lm Standard Détection HF Blanc			
SL532141	Hublot LED Chartres Essentiel 1000 Lm Standard Détection HF Anthracite			
SL532142	Hublot LED Chartres Essentiel 1000 Lm Standard Détection HF Gris Métal			
SL532144	Hublot LED Chartres Essentiel 1000 Lm Anti Vandale Détection HF Anthracite			
SL532145	Hublot LED Chartres Essentiel 1000 Lm Anti Vandale Détection HF Gris Métal			
<b>SL532149</b>	Hublot LED Chartres Essentiel 1500 Lm Anti Vandale Détection HF Blanc		1500 Lm	15 W
SL532146	Hublot LED Chartres Essentiel 1500 Lm Standard Détection HF Blanc			
SL532147	Hublot LED Chartres Essentiel 1500 Lm Standard Détection HF Anthracite			
SL532148	Hublot LED Chartres Essentiel 1500 Lm Standard Détection HF Gris Métal			
SL532150	Hublot LED Chartres Essentiel 1500 Lm Anti Vandale Détection HF Anthracite			
SL532151	Hublot LED Chartres Essentiel 1500 Lm Anti Vandale Détection HF Gris Métal			



### MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il respecte les restrictions d'usage des substances dangereuses définies par la Directive RoHS 2011/65/EU.

<b>Masse totale du Produit de Référence</b>	<b>1107 g</b> (tout emballage compris)
---------------------------------------------	----------------------------------------

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PC	57,6 %	Acier	1,6 %	Carte électronique	10,4 %
SBS	0,4 %	Alliage de cuivre	< 0,1 %		
Autre plastique	0,3 %			Emballage en % de la masse	
PS	0,1 %			Papier (emballage)	18,9 %
PA	0,1 %			Bois (emballage)	10,0 %
				PE (emballage)	0,3 %
				PP (emballage)	0,3 %
				PET (emballage)	< 0,1 %
<b>Total plastiques</b>	<b>58,5 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>1,6 %</b>	<b>Total autres et emballage</b>	<b>39,9 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 18 % en masse.

Pour tous les produits couverts par le PEP autre que les 1000 Lm, les matières sont :

<b>Masse totale du produit SL532149</b>	<b>1115 g</b> (tout emballage compris)
-----------------------------------------	----------------------------------------

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PC	57,0 %	Acier	1,6 %	Carte électronique	11,1 %
SBS	0,4 %	Alliage de cuivre	< 0,1 %		
Autre plastique	0,3 %			Emballage en % de la masse	
PS	0,1 %			Papier (emballage)	18,8 %
PA	0,1 %			Bois (emballage)	10,0 %
				PE (emballage)	0,3 %
				PP (emballage)	0,3 %
				PET (emballage)	< 0,1 %
<b>Total plastiques</b>	<b>57,9 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>1,6 %</b>	<b>Total autres et emballage</b>	<b>40,5 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 18 % en masse.



### FABRICATION

Le Produit de Référence est issu d'un site ayant reçu la certification ISO14001.



### DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de magasins implantés pour optimiser les flux logistiques. Ainsi le Produit de Référence est transporté essentiellement par la route, sur une distance moyenne de 450 km, représentative d'une commercialisation en France. Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/EU relative aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638. En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 96 % (en % de la masse de l'emballage).



### INSTALLATION

Pour l'installation de ce produit, un outil (réf. 489 990) pour vis anti-démontage des versions antivandales est nécessaire.



### UTILISATION

Dans les conditions normales d'usage, ce produit ne nécessite pas d'entretien, de maintenance ou de produits additionnels.



### FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation. Ce produit est dans le champ d'application de la DEEE (2012/19/EU). Il doit donc être traité par les filières locales de fin de vie des DEEE.

#### • Éléments à traiter spécifiquement :

Conformément aux exigences de cette directive, les éléments suivants doivent être extraits puis orientés vers des filières spécifiques en vue d'un traitement conforme à la directive relative aux déchets 2012/19/EU :

- carte électronique : 115 g
- plastiques avec retardateurs de flammes bromé : 298 g

#### • Responsabilité élargie du producteur :

La commercialisation en France des produits dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) fait l'objet d'une contribution à un éco-organisme agréé.

#### • Le taux de recyclabilité :

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 91 %.

Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière de traitement pour la fin de vie de ce produit.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage) : 55 %
- matériaux métalliques (hors emballage) : 2 %
- matériaux autres (hors emballage) : 6 %
- emballage (tout type de matériaux) : 28 %

Pour tous les produits couverts par le PEP autre que les 1000 Lm, les taux de recyclage sont :	
- Le taux de recyclabilité du produit est estimé à :	92 %
- Matériaux plastiques (hors emballage) :	54 %
- Matériaux métalliques (hors emballage) :	2 %
- Matériaux autres (hors emballage) :	7 %
- Emballage (tout type de matériaux) :	28 %



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, dans une installation électrique conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

Pour chaque phase, les éléments de modélisation suivants ont été pris en compte :

<b>Fabrication</b>	Les matériaux et composants du produit, les transports nécessaires à sa réalisation, son emballage ainsi que les déchets inhérents à sa fabrication.
<b>Distribution</b>	Le transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une moyenne des livraisons sur la zone de commercialisation.
<b>Installation</b>	La fin de vie des emballages.
<b>Utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie de produit : actif.</li> <li>• Scénario d'utilisation : pour une durée d'utilisation de 10 ans 3 H par jour 100 % de charge nominale 10 W sous 230 V<math>\sim</math> et 1 W le reste du temps. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale.</li> <li>• Modèle énergétique : Electricity Mix ; France - 2002.</li> </ul>
<b>Fin de vie</b>	Le scénario de traitement en fin de vie par défaut maximisant les impacts environnementaux.
<b>Logiciel et base de données utilisés</b>	EIME V5 et la base de données «CODDE-2015-04»



### SÉLECTION D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie	
<b>Contribution au réchauffement climatique</b>	5,12E+01	kgCO <sub>2</sub> eq.	1,25E+01	24 %	2,48E-02	< 1 %	1,93E-02	< 1 %	3,86E+01	75 %	9,27E-02	< 1 %
<b>Appauvrissement de la couche d'ozone</b>	8,47E-05	kgCFC-11 eq.	1,25E-06	1 %	5,02E-11	< 1 %	1,19E-10	< 1 %	8,34E-05	99 %	2,34E-09	< 1 %
<b>Acidification des sols et de l'eau</b>	1,54E-01	kgSO <sub>2</sub> eq.	1,66E-02	11 %	1,11E-04	< 1 %	9,14E-05	< 1 %	1,36E-01	89 %	3,53E-04	< 1 %
<b>Eutrophisation de l'eau</b>	1,75E-02	kg(PO <sub>4</sub> ) <sup>3-</sup> eq.	4,45E-03	25 %	2,56E-05	< 1 %	7,76E-05	< 1 %	1,26E-02	72 %	4,05E-04	2 %
<b>Formation d'ozone photochimique</b>	1,04E-02	kgC <sub>2</sub> H <sub>4</sub> eq.	2,53E-03	24 %	7,92E-06	< 1 %	6,48E-06	< 1 %	7,87E-03	75 %	2,76E-05	< 1 %
<b>Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments</b>	1,47E-03	kgSb eq.	1,46E-03	99 %	9,93E-10	< 1 %	8,33E-10	< 1 %	8,74E-06	< 1 %	5,94E-09	< 1 %
<b>Total d'énergie primaire utilisée</b>	3,45E+03	MJ	1,63E+02	5 %	3,32E-01	< 1 %	2,53E-01	< 1 %	3,28E+03	95 %	9,84E-01	< 1 %
<b>Volume net d'eau douce consommée</b>	4,94E-01	m <sup>3</sup>	5,66E-02	11 %	2,22E-06	< 1 %	5,20E-06	< 1 %	4,38E-01	89 %	8,09E-05	< 1 %
<b>Appauvrissement des ressources abiotiques - énergies fossiles</b>	5,12E+02	MJ	1,56E+02	30 %	3,48E-01	< 1 %	2,69E-01	< 1 %	3,55E+02	69 %	1,32E+00	< 1 %
<b>Pollution de l'eau</b>	6,12E+03	m <sup>3</sup>	4,59E+03	75 %	4,08E+00	< 1 %	3,00E+00	< 1 %	1,51E+03	25 %	1,05E+01	< 1 %
<b>Pollution de l'air</b>	2,06E+03	m <sup>3</sup>	1,13E+03	55 %	1,02E+00	< 1 %	1,96E+00	< 1 %	9,20E+02	45 %	1,09E+01	< 1 %

Les valeurs des 27 indicateurs définis dans le PCR-ed3-EN-2015 04 02 sont disponibles en format numérique dans la base de données du site pep-ecopassport.org.

Pour connaître les valeurs des impacts environnementaux des produits autres que les 1000 Lm du Produit de Référence :

- la phase fabrication, distribution, installation et fin de vie ne représentent pas de différences significatives avec le Produit de Référence,
- la phase utilisation à prendre en compte doit avoir un coefficient multiplicateur de 1,6 par rapport au Produit de Référence.

N°enregistrement : LGRP-00326-V01.01-FR	Règles de rédaction : «PEP-PCR-ed3-EN-2015 04 02» Complété par le «PSR-0005-ed2-EN-2016 03 29»
N° d'habilitation du vérificateur : VH23	Information et référentiel : <a href="http://www.pep-ecopassport.org">www.pep-ecopassport.org</a>
Date d'édition : 03-2017	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2010 Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/>	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2010 «Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III»	
Données environnementales selon la norme EN 15804 : 2012 + A1 : 2013	

